

Vente bien immo en nue propriete

Par **lilou_7_2**, le **21/02/2014** à **15:32**

Bonjour

Mes parents souhaiteraient que je reprenne la maison familiale; ils veulent donc me la vendre. Bien entendu ils resteraient habiter dans la maison (j'y habite également). Il faudrait donc qu'ils gardent l'usufruit du bien et pour ma part j'en aurai la nue propriete.

Le fait que je n'ai pas l'usufruit du bien a-t-il une incidence sur le prix du bien ?

(j'ai 2 freres qui ne sont pas interesses par le bien; je voudrais que la vente se fasse dans le respect de tous et que mes parents soient proteges)

Merci d'avance pour votre aide
Lilou

Par **youris**, le **21/02/2014** à **17:58**

bjr,

vos parents peuvent vous faire donation que de la nue propriété du bien, les frais se calculeront sur la valeur de la nue propriété;

mais au décès de vos parents, il faudra rétablir l'équilibre avec vos frères donc il est possible que vous deviez leur payer une soulte selon la valeur du bien à leurs décès;

je vous conseille de voir un notaire avec toute votre famille pour éviter des futures mauvaises surprises lors des successions;

cdt